

« Un bon projet est un projet réalisable »

AGNÈS BERLAND-BERTHON

L'institutionnalisation de l'enseignement de l'urbanisme en France a son histoire, une histoire fidèle aux principes même de l'urbanisme : ancrée dans la pratique et porteuse de valeurs réformatrices, effaçant les frontières entre la communauté académique et la cité. À la différence de ce que revendique cette discipline – être le fait de tous et non d'un seul, auteur identifié et se revendiquant comme tel – ce sont bien des hommes qui l'ont écrite, nourris de leurs expériences et portés par leurs convictions. Si l'histoire commence en 1919 à Paris, elle se poursuit et s'amplifie dès la fin des années 1960 dans les provinces urbaines françaises où chaque Institut d'urbanisme « fait école ».

L'IUUP, maison-mère

C'est dans un contexte, d'une part, de débats sur les questions du logement « bon marché », sur l'extension de l'agglomération et la destruction de l'enclavement défensif, et sur les besoins en équipements urbains des banlieues et, d'autre part, d'adoption de la première grande loi française en matière d'urbanisme (loi Cornudet) que l'École des Hautes Études Urbaines (EHEU) est créée à Paris en 1919, à l'initiative du conseil général de la Seine, par l'historien Marcel Poète et l'administrateur et homme politique Henri Sellier. L'urbanisme y est pensé comme une cause sociale et la divulgation critique des idées nouvelles en est l'objet. À rebours de la constitution, alors en cours, de disciplines universitaires

spécialisées au sein de la Sorbonne qu'elle intègre en 1924, devenant l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), ses maîtres-mots sont : pluridisciplinarité, association d'enseignements théoriques et techniques du fait urbain et lien avec le corps politique et les fonctionnaires municipaux, incluant la formation continue¹. À l'avant-garde des réformes actuelles de l'enseignement supérieur visant à intégrer l'Université à la cité, ces principes précurseurs ont constitué le socle des enseignements délivrés depuis lors dans les Instituts d'urbanisme en France.

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, portée par le ministre de l'Éducation nationale Edgar Faure, accorde aux universités une autonomie contrôlée en réponse à la contestation des étudiants révoltés par les conditions d'enseignement de structures inadaptées à la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Si elle provoque l'éclatement de la Sorbonne en neuf universités, elle entraîne également l'éclosion, spontanée et non concertée, de plusieurs formations au métier d'urbaniste, mettant fin au monopole de l'IUUP.

Des créations spontanées

À Paris, Pierre Merlin, polytechnicien, démographe et statisticien, pose en 1969 les fondations du département d'urbanisme du Centre Universitaire Expérimental de Vincennes qui devien-

dra en 1976 l'Institut d'Urbanisme de l'Académie de Paris (IUAP), puis l'Institut Français d'Urbanisme (IFU) en 1985. L'École Nationale des Ponts et Chaussées et l'Institut des Sciences Politiques de Paris ouvrent à leur tour un cycle d'urbanisme en leur sein.

La province emboîte le pas. En 1969, l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence (IUAR) ouvre la voie en affichant clairement dans son intitulé sa vocation locale, la même année que le Centre d'études supérieures en aménagement (CESA) de Tours, fondé par un biologiste, Vincent Labeyrie. En 1970, c'est au tour de l'Institut d'urbanisme de Grenoble, ville emblème du mouvement des Groupes d'action municipale (GAM), d'ouvrir ses portes sous la houlette de Jean Verlhac, agrégé d'histoire, ami d'Hubert Dubedout et son adjoint à l'urbanisme². En 1973, Charles Delfante, architecte et fondateur en 1961 de l'Atelier municipal d'urbanisme de la ville de Lyon, crée un troisième cycle d'études supérieures en urbanisme à l'université de Lyon (IUL). La diversité disciplinaire de ces pères fondateurs et leur ancrage dans le monde professionnel de l'urbanisme, voire leur engagement dans l'action politique pour certains, ne dément pas les préceptes fondateurs de l'EHEU.

L'aventure bordelaise commence aussi en 1973 avec la création par

1 | L. Coudroy de Lille, *Histoire de l'IUP. Éléments chronologiques*, 1997, www.u-pec.fr.

2 | F. Romano, *Débattre de l'urbanisme : histoire de l'IUG*, mémoire de Master 2, 2017, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01561563>.

Jean Marieu, géographe et urbaniste praticien, d'un diplôme universitaire en sciences et techniques en aménagement validé dans son principe par le conseil d'administration de l'université avec une dotation budgétaire minimum : une validation « pour voir », comme au poker. Si chacun des instituts a son propre récit des origines, s'arrêter sur celui de Bordeaux contribue à les éclairer tous, les difficultés rencontrées comme la pensée de l'action qui s'y est développée étant un marqueur de ces exceptions universitaires.

L'institut d'urbanisme de l'université de Bordeaux III : faire pour savoir

L'opportunité d'une UFR laissée vacante dans l'université de Bordeaux III, « L'Homme et son environnement », est l'occasion pour Jean Marieu de construire en 1973 son propre enseignement de l'urbanisme pour... cinq étudiants, devenus 80 en 1979 lors de la création de la maîtrise de sciences et techniques en aménagement (Bac + 3 et 4), suivi du DESS (bac + 5) en 1981. Agrégé en géographie, formé à la sociologie, à l'agronomie, à l'ethno-anthropologie, à l'histoire, à l'économie du développement « en autodidacte », mais surtout professionnel de l'aménagement et engagé dans les courants non violents et le mouvement des Castors, Jean Marieu fait sécession avec la géographie où il enseignait depuis trois ans avec « le sentiment de perdre tous mes savoirs acquis sur le terrain en matière d'aménagement et d'urbanisme », et il positionne clairement la première formation bordelaise à l'urbanisme sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette posture s'accompagne d'un ancrage affirmé, à visée opérationnelle, dans le milieu politique et professionnel local. Ce choix, au-delà de

l'évidente nécessité pour les institutions locales de disposer d'un personnel compétent en matière d'ingénierie urbaine, répond à une double logique. Une logique de conviction tout d'abord : on « sait en faisant ». La construction du savoir urbanistique relève de la rationalisation d'une action expérimentale dont on va tirer progressivement des règles de savoir-faire. Cette position conduit à adopter une pédagogie qui imbrique étroitement ateliers de terrain et cours théoriques, principalement orientés vers l'économie, la politique urbaine et la construction stratégique d'un outillage technique réglementaire et procédural adapté au projet. Une logique de moyens également : le soutien pour le moins ténu de l'institution universitaire à la création d'un enseignement de l'urbanisme dissocié de la géographie se traduit par un déficit des moyens financiers. Jean Marieu compense cette solitude logistique et financière par « le choix d'une pédagogie d'ateliers opérationnels (qui) a pour origine la réponse faite à

« Pluridisciplinarité, association d'enseignements théoriques et techniques du fait urbain et lien avec le corps politique et les fonctionnaires municipaux, incluant la formation continue [...] ont constitué le socle des enseignements délivrés depuis lors dans les Instituts d'urbanisme. »

un appel d'offre pour un concours d'aménagement de La Névache, que nous avons gagné. L'enjeu a alors été pour nous de trouver une nouvelle commande concrète chaque année. Il y avait un triple avantage : financer l'atelier, montrer l'utilité sociale de la formation aux acteurs locaux et permettre aux étudiants de réaliser une simulation opérationnelle concrète. » « Nous » ? L'équipe enseignante de l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, devenu IATU avec l'intégration d'une formation à l'aménagement touristique), est constituée à l'origine d'enseignants-chercheurs

qui développaient une pensée sur la ville considérée comme marginale, voire dissidente, par leurs corps disciplinaires d'origine. Les principaux, Jean Dumas (politologue) et Maurice Goze (économiste) racontent : « Nous étions les "mercenaires", c'était l'expression de Jean pour nous désigner. » La participation importante – et bénévole – d'acteurs professionnels aux enseignements contribue à la pluridisciplinarité en servant ces deux faces du projet.

Trois axes principaux – la ville comme projet collectif, la ville comme construit politique, la ville comme ensemble organisé de processus instrumentaux – organisent un enseignement où la recherche d'un pragmatisme de l'action prime sur celle d'une culture plus généraliste de l'urbain telle qu'elle pouvait être enseignée à l'IUUP, héritière des grandes études urbaines. Ici, « un bon projet est un projet réalisable ». La conception d'un urbanisme fondé sur les principes d'une ville décidée, guidée par une vision prospective légitimée par une attention éthique portée à l'intérêt collectif de ses effets, nécessitant un décroisement continu des savoirs et des logiques d'action et évitant le leurre de l'harmonie des échelles, constitue l'héritage « brut » de ce récit fondateur.

La ville n'appartient à personne et donc à tous. L'urbanisme est une discipline où la gestion du conflit est un savoir-faire en soi, que ce soit sur le terrain de l'action concrète d'aménagement ou sur celui de son existence institutionnelle et scientifique. Si la pluridisciplinarité, la tension permanente entre contrainte de la réalité et nécessité d'une vision prospective, l'équilibre à reconstruire en continu entre réflexions théoriques et pratiques pour y répondre peuvent faire sa vulnérabilité, ils lui donnent également toute sa force. —